

Séance de l'après-midi du 16 décembre 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
DANS LA MRC DE L'ÉRABLE
PAR ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 16 décembre 2009 à 13h
Manoir du lac William
3180, rue Principale
Saint-Ferdinand

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2009	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
Mme FRANCINE MARCHAND.....	1
M. YOLAND LECLERC	2
Mme CHANTAL ÉLIE	4
ÉNERGIE VERTE DANS L'ÉRABLE.....	5
M. Bertrand Fortier	
CLD DE L'ÉRABLE.....	10
M. Gilles Fortier	
M. Dany Caron	
M. Rick Lavergne	
Mme DIANE BOUCHER.....	22
M. RÉJEAN BEAUDOIN.....	24
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme LOUISE LEFEBVRE (Présenté par M. Michel Vachon).....	27
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CENTRE-DU-QUÉBEC	27
M. Gilles Brochu	
Mme ISABELLE POULIN	29
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE.....	30
Mme Ann St-Jacques	
M. PAULO ASSELIN (Présenté par M. Pierre Séguin).....	40

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2009
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonjour et bienvenue à cette quatrième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable.

10

Bienvenue également à ceux et celles qui nous suivent par l'entremise du Web.

Je suis Michel Germain, je préside cette commission d'enquête et je suis secondé par la commissaire Lucie Bigué.

15

Cet après-midi, nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Le temps maximal imparti est d'une quinzaine de minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission. Normalement, je vais aviser deux (2) minutes avant l'échéance du quinze (15) minutes.

20

Je rappelle qu'il est possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre situé à l'arrière à la table, à l'accueil.

25

Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

30

Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation.

Également, aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience. Je vous rappelle que les séances sont enregistrées.

35

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
FRANCINE MARCHAND

40 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc maintenant, je vais aller à l'horaire pour inviter notre première participante qui est madame Francine Marchand, à s'avancer ici à la table des intervenants.

Bonjour madame, à vous la parole.

45

PAR Mme FRANCINE MARCHAND:

Monsieur Germain, madame Bigué.

50

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Je suis citoyenne...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, dernière ligne, "... les audiences du BAPE.")

55

À Malartic.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, dernière ligne, "L'exploitation...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, dernière ligne, "... chez nous?")

60

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame pour votre témoignage.

65

PAR Mme FRANCINE MARCHAND:

Merci.

70

YOLAND LECLERC

PAR LE PRÉSIDENT:

75

Nous allons maintenant inviter monsieur Yoland Leclerc.

Bonjour monsieur.

PAR M. YOLAND LECLERC:

80

Bonjour monsieur Germain, bonjour madame Bigué.

85

D'abord, je voudrais faire référence à la photo qui apparaît! On avait même pensé à un montage de trente-cinq (35) photos, mais après avoir vu avec monsieur comment ça fonctionnait, on s'est limité à une (1) pour montrer un peu le milieu de vie qui est chez nous!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "Je réside...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... de terre...")

90

De culture biologique et que j'ai conservée d'ailleurs.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... j'ai investi...")

95

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 5^e paragraphe, dernière ligne, "... plus envie de crier!")

Des fois, ça me donne envie de pleurer, en tout cas!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 6^e paragraphe, début, "Comment peut-on...")

100

FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernière ligne, "... de notre dignité!")

J'aurais un petit rajout, si vous permettez, ce sera pas long...

105

PAR LE PRÉSIDENT:

Il faudrait que ce soit très bref...

PAR M. YOLAND LECLERC:

110

Oui, c'est une (1) minute, pas plus, monsieur Germain, je vous le promets!

Alors je voudrais saluer ici, parce que je veux le dire à quelqu'un, très humblement, le courage des gens que je vois défiler devant la Commission depuis le début des audiences. Ça prend un grand courage pour ouvrir ici son coeur et affirmer publiquement ses convictions les plus profondes.

115

Aussi, je voudrais, monsieur Germain, madame Bigué, vous demander de ne pas considérer comme de l'irrespect envers vous les quelques débordements que nous avons eus envers vos règles. C'était peut-être de la déformation professionnelle, mais vous savez, quand on ne connaît plus la paix, avec le temps, cela devient difficile de contrôler ses émotions!

120

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Nous avons bien compris vos remarques. Vous comprenez aussi que ce n'était pas envers nos règles qu'on pouvait percevoir un manque de respect, mais il reste que c'est important d'écouter les autres participants, même si on est totalement en désaccord avec eux. C'est très important de pouvoir faire ça.

125

130 **PAR M. YOLAND LECLERC:**

Je suis parfaitement d'accord avec vous là-dessus.

135 Ensuite, vous nous avez dit à plusieurs reprises, monsieur le Président, que la Commission se base sur des faits pour faire son analyse, puis que le rôle de la Commission se limite à faire des recommandations.

140 À mon avis, puis le plus objectivement possible, il est clair que les faits établis depuis le début des audiences imposent l'arrêt de ce cauchemar collectif que l'on est en train d'enfoncer dans la gorge des gens.

Puis madame la ministre Normandeau nous a dit à plusieurs reprises de se présenter devant vous, puis qu'elle considérerait vos recommandations. C'est ce qu'elle nous a dit.

145 Alors, avec la rectitude puis l'honnêteté que l'on vous reconnaît, monsieur Germain, madame Bigué, puis je rajouterai, par ma déformation professionnelle, à cause des qualités humaines que je perçois en vous, parce que j'ai l'expérience, je suis confiant que votre analyse vous amènera à des recommandations claires et sans équivoque à ne pas autoriser ce projet qui est cousu de gros fils blancs de toute pièce.

150 Alors j'en profite – je finis, là, je vous le jure – j'en profite ici pour souhaiter à tous un Noël rempli de paix, d'amour, puis une année 2010 remplie de réalisations et surtout d'espoir.

155 Alors merci beaucoup à vous puis à toute votre équipe pour votre écoute puis votre respect, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Leclerc.

160

CHANTAL ÉLIE

165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter madame Chantal Élie à s'avancer.

Bonjour madame.

170

PAR Mme CHANTAL ÉLIE:

Bonjour. Bonjour tout le monde.

175 **LECTURE DU MÉMOIRE**

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, madame Élie, pour votre présentation.

180

ÉNERGIE VERTE DANS L'ÉRABLE

185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter Énergie verte dans l'Érable, monsieur Bertrand Fortier.

Bonjour monsieur.

190

PAR M. BERTRAND FORTIER:

Rebonjour. C'est concernant le projet d'aménagement du parc éolien, je me présente, Bertrand Fortier.

195

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques au nom d'Énergie verte dans l'Érable.

200

J'aimerais vous noter, prendre une petite note, mon document comporte, comme vous voyez l'ampleur, quatre (4) pages, ou peut-être une cinquième, je voudrais rajouter, j'ai une note concernant, rajouter un addenda consistant à des références sur les impacts, surtout au niveau des impacts de santé.

205

Je me prononce, mais j'aimerais rajouter ça pour donner tout simplement une meilleure explication pour mieux comprendre. Parce que dans le détail, dans mes quatre (4) pages, j'ai pas réussi à tout rentrer ça.

210

Je vais peut-être éliminer la dernière ou deux (2) pages dernières pour pouvoir mieux présenter ce que j'affirme.

De toute façon, j'ai laissé une copie à madame Boutin, sur une clé USB, pour la balance du document.

215 Je vais refaire l'introduction, j'ai passé hier, je vais refaire l'introduction que j'étais à l'emploi depuis vingt-sept (27) ans comme technicien en télécom à Hydro-Québec!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "Au cours de ces nombreuses années...")

220 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "... de production...")**

225 J'aimerais rajouter, c'est peut-être une explication verbale, ayant travaillé sur le réseau de transport, juste à titre d'exemple, on parle du projet, exemple, de Baie-James, qui comprend seize (16) alternateurs. Juste pour éclaircir puis donner peut-être une position, pourquoi qu'un parc éolien à proximité a un avantage concernant une centrale éloignée!

230 Juste pour mettre sous tension une ligne à sept cents (700) kV, on utilise un groupe alternateur. Les autres groupes, vous évaluez la perte qu'il y a au niveau simplement du transport d'énergie.

Si vous avez quatre (4) lignes, vous avez juste à multiplier. Après ça, les autres groupes alternateurs servent à envoyer l'énergie vers les centres urbains, soit les grandes villes.

235 Juste à titre d'exemple pour mieux expliquer l'énergie éolienne à proximité, ses avantages.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Que ce soit...")

240 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, 6^e ligne, "... des cours d'eau...")**

Les superficies inondées.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 6^e ligne, "... la création de réservoirs...")

245 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "... qui ont été complétés.")**

Vous avez un exemple, en page annexe, la dernière page du document, la façon dont on a procédé, en remplissant le petit document signé, et le nombre.

250 Sur ce nombre, plus de soixante-dix pour cent (70 %) des signataires proviennent de la MRC de L'Érable dont à peu près cinquante pour cent (50 %) qui est à proximité du parc éolien ou les trois (3) municipalités.

255 Ainsi, puisqu'il s'agit d'une audience – je reviens, vous l'avez pas, le document, mais j'essaie d'expliquer mieux ce qu'on affirme – puisqu'il s'agit d'une audience publique sur

l'environnement, nous avons cru bon de porter à votre attention quelques références portant sur les impacts réels sur la santé et l'acceptabilité sociale suite à l'implantation d'un parc éolien.

260 Tout d'abord, en ce qui concerne les impacts sur la santé, l'Association canadienne de l'énergie éolienne CanWEA vient tout juste de sortir une étude portant sur le son de l'éolienne et ses répercussions sur la santé.

265 Ce panel multidisciplinaire, composé de médecins, d'audiologistes et de spécialistes de l'acoustique, venant des États-Unis, du Canada, du Danemark et du Royaume-Uni, a analysé l'ensemble de la documentation scientifique disponible sur la question des effets présumés des éoliennes sur la santé.

270 Son objectif était de produire un document de référence faisant autorité à l'intention de ceux qui sont appelés à prendre des décisions législatives et réglementaires.

275 Le panel a établi – je parle de l'organisme, l'Association canadienne – a établi, en consensus sur les conclusions scientifiques suivantes: l'ensemble des connaissances actuelles ne fournit aucune preuve que les sons audibles et les basses fréquences en deçà des seuils audibles émanant des éoliennes aient des effets physiologiques nocifs directs de quelque nature que ce soit.

Les vibrations des éoliennes transmises par le sol sont trop faibles pour être détectées par les humains et pour avoir des effets sur leur santé.

280 Les sons émis par les éoliennes ne sont pas uniques. Il n'y a aucune raison de croire en se fondant sur les niveaux sonores et les fréquences de ces sons, de même que sur l'expérience de ce panel en matière d'exposition aux sons dans les milieux de travail, que les sons des éoliennes puissent, de manière plausible, avoir des effets directs qui pourraient être nocifs pour la santé.

285 Le panel s'est penché en particulier sur le syndrome de l'éolienne, WTS, et sur les maladies de source "vibracoustic" qui prétendument seraient la cause d'effets indésirables sur la santé.

290 Les observations démontrent que le syndrome de l'éolienne est basé sur une mauvaise interprétation des données physiologiques et que les caractéristiques du soi-disant syndrome sont de simples retombées de réactions qui relèvent de la gêne ou d'une indisposition.

295 Voici en résumé certaines conclusions de l'étude! Le son émis par les éoliennes ne constitue pas un risque de perte auditive ni d'ailleurs de tout autre effet nocif pour la santé des humains.

Les sons à basse fréquence, en deçà des seuils audibles, et les infrasons produits par les éoliennes ne constituent pas un risque pour la santé humaine. Certaines personnes peuvent être irritées par les sons produits par les éoliennes. Cette indisposition n'est pas une maladie.

300

Une des principales préoccupations liées au son provenant d'une éolienne est sa nature fluctuante. Certaines personnes peuvent trouver ce son gênant, ce qui serait une réaction qui repose principalement sur les caractéristiques spécifiques des personnes et non sur l'intensité des niveaux sonores.

305

Quant à l'acceptabilité sociale, selon un sondage obtenu par le journal Le Devoir, auprès de la firme Multi Réso, et qui a été réalisé auprès de mille (1000) Québécois dont cinq cents (500) vivant à moins de dix kilomètres (10 km) de parcs éoliens du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, il est démontré clairement que le fait de vivre à proximité d'un parc d'éoliennes augmente l'acceptabilité envers cette forme d'énergie verte au lieu de la réduire.

310

D'ailleurs, un an après l'implantation du parc éolien, quatre-vingt-six pour cent (86 %) des répondants se sont dit satisfaits du fonctionnement du parc d'éoliennes construit dans leur milieu.

315

Ce sondage dont la marge d'erreur est de quatre point quatre pour cent (4,4 %) en arrive à la conclusion que dix-neuf (19) fois sur vingt (20), les citoyens qui vivent près des parcs d'éoliennes ne condamnent pas les nouveaux moulins à vent qui sont apparus dans leur paysage.

320

À la lumière des réponses des cinq cents (500) résidents interrogés, l'insatisfaction et la grogne qu'on peut entendre seraient l'affaire d'une minorité, et parfois amplifiés par les médias.

Ce sondage démontre qu'une expérience directe favorise l'acceptabilité, tout comme elle semble réduire les appréhensions initiales.

325

Aussi, après avoir vécu un (1) an devant de véritables éoliennes, près d'une (1) personne sur deux (2), quarante-quatre pour cent (44 %) se dit même très favorable aux parcs éoliens de la région.

330

De plus, quelque soixante-treize pour cent (73 %) des répondants locaux estiment que la production éolienne a des retombées économiques assez importantes chez eux, que l'installation d'un parc ne nuit pas aux touristes, soixante-quatorze pour cent (74 %), et que vivre près d'un parc ne présente pas de risques pour la santé, soixante-douze pour cent (72 %) des répondants.

335

Finalement, nous avons voulu vous faire part des positions de divers groupes écologistes face à l'énergie éolienne. Tout d'abord Greenpeace a clairement énoncé que l'organisme est en faveur de l'énergie éolienne. Selon Greenpeace, l'énergie éolienne pourrait satisfaire douze pour cent (12 %) des besoins mondiaux en électricité en 2020, créer un point sept million (1,7 M)

340 d'emplois et réduire les émissions globales de dioxyde de carbone de plus de dix milliards de tonnes (10 Gt).

345 Quant aux impacts, Greenpeace est d'avis qu'outre les impacts visuels, il y a peu d'impacts à long terme liés à la production d'énergie éolienne. Pas de rejets à l'atmosphère, d'émission de gaz à effet de serre, de contamination de l'eau. Les principaux impacts potentiels sont au niveau de la faune aviaire, et des mesures appropriées ont été prises à cet effet afin d'en minimiser la portée.

350 Pour Équiterre, un autre groupe, l'énergie éolienne est définitivement une des filières de l'avenir pour le Québec, comme pour tout le monde. C'est ce qu'a déclaré Steven Guilbeault cofondateur, coordonnateur général adjoint et porte-parole Campagne Climat et Énergie pour Équiterre.

355 Avec Énergie qui est un autre groupe, réunissant plusieurs membres de la communauté artistique, se sont positionnés en faveur du développement de la filière éolienne au Québec. Avec Énergie est un organisme offrant aux citoyens de l'information sur les enjeux énergétiques du Québec dont l'hydroélectricité, mais aussi sur les énergies alternatives moins dommageables pour l'environnement, telles la géothermie, l'éolien, le solaire, les biogaz.

360 En conclusion, nous avons l'opportunité de construire ce parc chez nous sans détruire des milliers d'hectares de territoire pour acheminer cette énergie depuis le nord du Québec, en comparaison.

365 Et avec l'expertise et la conscience d'un promoteur qui tient à s'intégrer dans la communauté, ce qui ne serait pas nécessairement le cas si c'était Hydro-Québec. Rappelons-nous la ligne Hertel-Des Cantons!

En bref, nous tendons la main à ceux qui s'opposent et nous sollicitons leur participation à améliorer la configuration du parc pour en faire le meilleur au Québec.

370 Appuyons tous ce projet, le plus important de la région, depuis l'arrivée du train.

Merci monsieur le Président, madame la Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

375 Merci monsieur Fortier pour votre témoignage.

380

CLD DE L'ÉRABLE

PAR LE PRÉSIDENT:

385

Nous allons maintenant inviter le CLD de L'Érable, monsieur Rick Lavergne, je crois qu'il est accompagné de messieurs Dany Caron et Gilles Fortier.

390

Votre mémoire est relativement volumineux, donc je vous demanderais d'en faire une synthèse. Comme on indiquait, c'est une présentation d'une quinzaine de minutes s'il vous plaît.

PAR M. RICK LAVERGNE:

395

Effectivement, on va faire un surf sur notre mémoire, puis on va essayer de vous donner les références des pages à mesure qu'on va cheminer dans le document.

PAR LE PRÉSIDENT:

400

C'est ça. On demande aux gens d'insister sur les points forts du mémoire.

PAR M. GILLES FORTIER:

405

Bonjour. Mon nom est Gilles Fortier, président du CLD de L'Érable, maire de la ville de Princeville.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Le Centre local...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... de parc éolien.")

410

PAR M. RICK LAVERGNE:

Alors à moi d'enchaîner! Je suis Rick Lavergne, directeur général du CLD de L'Érable.

415

Alors comme l'a dit monsieur le président, quand on a pris la décision d'appuyer le projet, on s'est basé sur le portrait socioéconomique de notre territoire pour établir si ce projet-là pouvait être un élément de réponse au portrait socioéconomique de notre territoire. On n'a pas la prétention que le projet répond à tous ces aspects-là, mais il est un élément de réponse à notre situation socioéconomique.

420

Et je vous permettrais de résumer la page 6 à 11 de notre mémoire qui fait un peu état du portrait socioéconomique de notre territoire, qui est largement dominé par une décroissance démographique qui est passablement inquiétante.

425 Écoutez, sur le territoire de la MRC de L'Érable, on a perdu deux mille (2000) personnes en vingt (20) ans. C'est comme si on avait perdu les trois quarts ($\frac{3}{4}$) du village de Saint-Ferdinand au cours des vingt (20) dernières années.

430 Juste à titre d'exemple, entre 96 et 2006, c'est-à-dire au cours des dix (10) dernières années, notre population a décréu de six point deux pour cent (6,2 %), comparativement à une augmentation au Québec de cinq point sept pour cent (5,7 %).

Donc pour nous, la décroissance démographique, c'est un élément majeur, c'est un enjeu fondamental.

435 Bien sûr, l'ensemble des milieux ruraux est en décroissance au Québec, mais le territoire de la MRC de L'Érable est particulièrement touché par ce facteur-là, puis pour nous, c'est essentiel d'en prendre compte.

440 La décroissance démographique, ça se vit pas juste sur le territoire de la MRC, mais ça se vit aussi sur le territoire des trois (3) municipalités qui sont touchées par le projet éolien. À titre d'exemple, entre 2001 et 2006, les municipalités touchées par le projet éolien, touchées directement, ont perdu trois cent quarante-trois (343) habitants. C'est majeur, c'est quatorze point sept pour cent (14,7 %) de diminution à Saint-Pierre-Baptiste, onze point quatre pour cent (11,4 %) de diminution à Saint-Ferdinand. Et seule Sainte-Sophie a connu une croissance de sa population de un point neuf pour cent (1,9 %). Alors c'est un élément à prendre en considération.

445 Écoutez, on est un territoire manufacturier puis un territoire agricole dans la MRC, si on veut nous décrire rapidement.

450 Manufacturier, parce qu'on a plus de cinq mille (5000) emplois manufacturiers sur le territoire, répartis dans des petites et moyennes entreprises. On parle d'un peu moins de deux cents (200) PME sur le territoire, principalement localisées à Princeville et à Plessisville.

455 Et bien entendu, on est un territoire agricole, parce que notre zone agricole, c'est quatre-vingt-seize pour cent (96 %) de notre territoire. C'est plus de sept cent soixante (760) fermes sur le territoire, donc c'est omniprésent.

460 On a d'autres secteurs qui contribuent à l'activité économique, notamment le secteur récréotouristique qui est passablement présent dans le secteur visé par le projet éolien. Et aussi le secteur des services.

Le secteur des services, par contre, qui est sous-représenté sur le territoire de la MRC.

465 On a environ cinquante et un pour cent (51 %) des emplois sur le territoire de la MRC qui sont dans le secteur des services, comparativement à soixante-seize pour cent (76 %) pour le

Québec. Donc on a une structure économique qui est passablement différente de la tendance québécoise.

470 On a beaucoup moins d'emplois dans le secteur des services et nous, on prétend que c'est un des facteurs, il y en a plusieurs, mais c'est un des facteurs qui fait qu'on a de la difficulté à attirer nos jeunes dans notre région, parce que les jeunes sont passablement plus attirés par des emplois dans le domaine des services, dans le domaine des secteurs plus de techniques au niveau du savoir, etc.

475 Et on a plus de difficulté à recruter dans le secteur manufacturier et de la fabrication. Ça fait que ça, c'est un autre élément qu'on veut faire ressortir dans notre portrait.

480 Et aussi, on a un taux de chômage qui est bas. Ça, c'est un point fort qu'on a. Parce que nos PME sont dynamiques, elles embauchent du monde, mais en même temps, bien, on a une baisse de notre population, ça fait que ça l'a une influence aussi sur notre taux de chômage. Ça fait que les gens actifs, aptes à travailler ont tous des emplois aussi sur le territoire.

485 Mais on a quand même perdu quatre cent quatre-vingts (480) emplois sur le territoire des trois (3) municipalités concernées par le parc éolien au cours de l'année 2001 à 2006. C'est vingt-cinq pour cent (25 %) de baisse entre 2001 et 2006 sur le territoire de Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste et Sainte-Sophie.

490 Alors écoutez, ça résume en gros le portrait socioéconomique de la MRC sur lequel on appuie un peu notre décision, sur lequel aussi on regarde, est-ce que le projet de parc éolien va apporter des éléments de réponse par rapport à cette situation-là!

495 Et nous, ce qu'on a fait ressortir dans notre mémoire, c'est qu'il y a des éléments de réponse à ce portrait-là par la venue du projet de parc éolien. Parc éolien, qu'on pense, puis tantôt, mon collègue Dany Caron, commissaire industriel, va être à même de vous étayer un peu ce qu'on pense en termes de retombées économiques pendant la période de construction, mais nous, on estime à environ quarante millions (40 M\$) les possibilités de retombées économiques sur le territoire de la MRC seulement.

500 Les chiffres peuvent être différents avec le promoteur; nous, on est allé avec une évaluation plus conservatrice, pour être certains de se fixer des objectifs plus réalistes, puis on va être capable de vous l'étayer avec le tableau qu'il y a devant vous.

505 Les éléments de réponse qu'on a, on pense que c'est un projet qui est créateur d'emplois. Bien sûr, c'est temporaire, c'est dix-huit (18) à vingt-quatre (24) mois, on parle de cinq cents (500) emplois en période de pointe, une moyenne de trois cent cinquante (350) emplois.

Bien sûr, il y a des gens du territoire qui vont pouvoir trouver un emploi. Il va y avoir aussi des gens de l'extérieur qui vont pouvoir venir chercher un emploi ici, puis ces gens-là, bien, vont

510 procurer des retombées indirectes, on les abordera tout à l'heure au niveau des services. Ces gens-là vont avoir besoin des services pendant la période de construction.

Ensuite de ça, nous, ce qui est l'élément le plus intéressant de la proposition, c'est les vingt-cinq (25) emplois créés pendant vingt (20) ans.

515 Pour nous, c'est des emplois spécialisés, des ingénieurs, des techniciens, et ça répond à un besoin qu'on a de diversifier nos emplois. Ça répond à un besoin qu'on a de créer des emplois dans le domaine des services, puis ça répond à un besoin aussi à créer des emplois qui vont peut-être être attractifs pour les jeunes, que les jeunes restent dans la MRC ou qu'il y ait des jeunes qui soient attirés à venir travailler ici.

520 Pour nous, c'est un élément important, puis c'est un élément important aussi parce que sur le territoire, il n'y a que cinq (5) entreprises qui embauchent plus de vingt-cinq (25) techniciens et ingénieurs dans leur entreprise.

525 Donc c'est quand même assez structurant comme projet au niveau du type de compétence qui est amené sur le territoire, puis au niveau du type d'emploi, puis au niveau de la diversité que ça procure à notre structure d'emploi sur le territoire. Puis pour nous, c'est un aspect important. Aller créer vingt-cinq (25) emplois de techniciens et ingénieurs, c'est tout un contrat pour un organisme pour le CLD de L'Érable.

530 En plus, on a perdu deux cents (200) emplois au cours de l'année 2001 à 2006 sur le territoire de la zone concernée dans le secteur des services techniques. C'est un élément, une timide réponse à ça, mais vingt-cinq (25) emplois, on le prend volontiers.

535 C'est un coup de pouce pour la prospérité des communautés. Je pense que vous avez vu les municipalités qui ont défilé hier, elles vous ont parlé des fonds compensatoires, j'irai pas dans ce détail-là, mais je veux vous faire sortir que ça va leur permettre de faire face à leurs obligations.

540 J'ai parlé de décroissance démographique, je parle aussi de vieillissement de la population. Mais il faut pas oublier que ces municipalités-là ont le même territoire que quand elles avaient trois mille cinq cents (3500) personnes, quatre mille (4000); elles sont obligées de donner le même genre de services. Le nombre de kilomètres de routes a pas diminué parce que la population a diminué.

545 Donc le challenge sur les municipalités, en termes de desserte publique, il est grandissant, puis c'est un élément qui apporte une diversification dans les sources de revenus des municipalités, les fameux fonds compensatoires. C'est pas la révolution, mais ça permet de diversifier les revenus, puis ça leur donne une perspective sur vingt (20) ans d'avoir des revenus en continu pour faire face à leurs obligations.

550

555 C'est une plus-value aussi au niveau touristique. Certains diront que non; nous, on est convaincus que la venue de l'Étoile de L'Érable qui va être consacrée à l'interprétation des énergies renouvelables peut s'inscrire dans une stratégie intéressante pour attirer des touristes sur le territoire et aussi formuler des alliances avec des attraits touristiques qu'on a déjà dans le secteur de la zone concernée.

560 On a un potentiel touristique, puis on pense que la venue de l'Étoile de L'Érable peut jouer un rôle là-dedans en se positionnant dans une formule de réseautage des attraits touristiques.

Je suis rendu à la page 14! Il y a des impacts sur l'agriculture et la foresterie.

565 Je parle ici du plus du million de dollars (1 M\$) qui va entrer sur le territoire à chaque année, million de dollars (1 M\$) qui va être destiné principalement, peut-être uniquement aux propriétaires agricoles et forestiers.

570 Ça va permettre à certaines entreprises de consolider leurs entreprises forestières. Ça va permettre aussi à des entreprises agricoles de voir en avant, d'être capables de se projeter vers l'avenir, et aussi, ça va répondre à une problématique, parce que ça adonne que dans la zone à l'étude, c'est-à-dire Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie, c'est l'endroit où ce que le revenu à la ferme est le plus bas. Ça fait que ça va permettre de diversifier la source de revenus de ces entreprises agricoles là.

575 Il y a des chances que le million de dollars (1 M\$), il y en ait une partie qui retourne en circulation sur le territoire, que ce soit par l'achat de biens ou de services.

580 Ça fait qu'il y a un effet à cet égard-là, puis il est non négligeable. Il est récurrent en plus. Ça fait que pour nous, c'est de l'argent net qui rentre sur le territoire qu'on n'avait pas avant.

585 Je suis rendu à la page 15, je parle d'impacts considérables sur les commerces et services, au bas de la page 15. Bien, j'en ai parlé tantôt, l'arrivée massive pendant la période de construction va procurer des répercussions sur des secteurs des services. On parle à l'hébergement, les repas, le déneigement, tous les services qui tournent autour de la construction d'un projet comme ça sont estimés à cinq millions de dollars (5 M\$).

590 Ça fait que ça, c'est pas non négligeable, comme je vous ai dit tantôt. Les emplois dans le secteur des services, ils sont sous-représentés sur le territoire, puis pour nous, c'est un autre élément qui milite en faveur d'un autre projet comme ça.

D'ailleurs, à titre d'exemple, la Chambre de commerce de Murdochville mentionnait à la Ville de Murdochville que les commerces ont vu leurs chiffres d'affaires monter de soixante-quinze pour cent (75 %) et leurs masses salariales monter de trente pour cent (30 %). Ça fait

595 que c'est un élément. Je vous dis pas que c'est la bible, mais c'est un élément de comparaison, puis c'est pas outremer, c'est au Québec.

600 Une autre hypothèse, on est dans le domaine de l'hypothèse, on sait que la compagnie Enercon qui fournit les turbines est à analyser les solutions pour acheminer ses équipements, ses composantes d'éoliennes sur le territoire, et le chemin de fer fait partie des alternatives.

605 Et pour nous, on pourrait être bien positionné pour accueillir des composantes par le biais du chemin de fer, parce qu'à Villeroy, une municipalité qui est située sur le territoire de la MRC de L'Érable, on a un équipement de transbordement de marchandises qui resterait à bonifier pour avoir vraiment des équipements en place pour transborder des équipements des éoliennes.

610 Mais il y a là une opportunité. On est à l'étape de l'hypothèse, mais qui pourrait être intéressante, à la fois pour le parc des Éoliennes de L'Érable, mais aussi pour le parc Des Moulins.

615 Donc ça pourrait aussi avoir un impact sur une autre municipalité de Villeroy, puis l'ensemble des entreprises du territoire pourrait profiter de ces équipements de transbordement là, parce qu'il y a une tendance à vouloir revenir au chemin de fer de plus en plus.

620 Alors c'est ces raisons-là qui ont principalement été étayées pour justifier l'appui du CLD de L'Érable à ce projet-là, et on s'est pas contenté d'appuyer le projet, on a levé la main aussi pour jouer un rôle, pour l'intégration de ce projet-là, jouer un rôle dans le sens qu'on a dit, il faudrait peut-être s'assurer de maximiser les retombées économiques.

625 C'est une affaire d'appuyer, c'est une autre affaire d'y participer. C'est pour ça qu'on a décidé d'essayer de mettre le plus d'efforts possibles pour avoir le plus de retombées possibles sur le territoire, parce qu'on considère que la question des retombées économiques, c'est un aspect important dans l'équation de l'acceptabilité sociale.

630 On est conscient que ça ne constitue pas l'ensemble des paramètres, mais la question des retombées économiques, plus il va y avoir des retombées économiques, plus les chances que le projet soit accepté sont meilleures.

635 Alors quand on a décidé de s'investir dans cette stratégie-là, et là, je vous conduirais à la page 19 de notre mémoire, on s'est appuyé sur notre capacité de sous-traitance sur le territoire, et c'est ce que mon collègue, Dany Caron, commissaire industriel, va être en mesure de vous démontrer.

PAR M. DANY CARON:

635 C'est moi qui a la pression du développement économique!

En fait, je vais lire un peu, j'ai mis à l'écran un tableau qui est tiré du mémoire qu'on a fait. Vous êtes en mesure de suivre plus directement les chiffres que je vais énoncer!

640 Selon le promoteur Elecnor, je l'ai pas nommé, mais on sait bien qu'il s'agit d'Elecnor, près de quatre-vingt-six millions de dollars (86 M\$) sont attribués directement à la construction du parc.

645 Dans les chiffres qui sont mentionnés, on parle d'un projet de quatre cent vingt millions (420 M\$), mais il y a déjà deux cent soixante-deux millions (262 M\$) qui est attribué à l'acquisition des éoliennes, en fait.

650 Il y a quarante-trois millions (43 M\$) qui est attribué aux travaux de génie civil. Les infrastructures électriques sont de vingt et un point huit millions (21,8 M\$). Le poste de raccordement qui est la centrale en fait entre la sous-station, qui est appelée la sous-station dans le projet du mémoire, est de dix-huit point huit millions (18,8 M\$). Les autres constructions connexes, le site temporaire et autres, montent à un point huit (1,8 M\$). Et les frais de développement du promoteur sont à douze point sept (12,7 M\$).

655 Ce que j'ai mis en rouge est ce qu'on a de potentiel sur le territoire en tant que tel. Les frais de gestion et autres, naturellement, n'ont pas de répercussions sur le projet pour ce qui a trait au développement économique régional.

660 Aussi, dans le mémoire, quand je parle de régional, c'est MRC de L'Érable, c'est pas le Centre-du-Québec.

665 On mentionne qu'il y a à peu près quatre-vingt-six millions (86 M\$) qui est attribué, si vous faites le total de ce qui est en rouge, ça va vous donner ça. Le projet global quant à lui est évalué à quatre cent vingt millions (420 M\$).

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 19, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Le projet total...")

FIN DE LA LECTURE (Page 20, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... soixante-dix millions de dollars (70 M\$).")

670

Soit la construction des infrastructures électriques, du poste de raccordement, excluant le bâtiment qui serait fait à partir des joueurs de L'Érable.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 20, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Dans son évaluation...")

675

FIN DE LA LECTURE (Page 20, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... trois cent vingt-deux millions de dollars (322 M\$).")

680 Vous comprenez qu'avec les éléments que je viens de mentionner, il y a pas de répercussions sur les retombées économiques, en fait, mais quand on parle d'un projet de quatre cent vingt millions (420 M\$), il faut pas prendre en compte que c'est tout ce qu'on va avoir.

685 Voici maintenant une façon plus détaillée d'une évaluation de la capacité régionale en tenant compte des délais et des secteurs d'activités. J'ai scindé les activités de la construction du parc et j'ai évalué, par rapport aux joueurs et notre réalité territoriale en termes de joueurs, on n'est pas à Montréal, on est quand même dans le territoire de la MRC de L'Érable, quel pourcentage de ces activités-là on était en mesure d'effectuer dans la construction.

690 Ça, c'est pas spéculatif, c'est vraiment des données qui proviennent des entrepreneurs.

Tant qu'à l'installation temporaire du chantier, on s'entend que pendant le dix-huit (18) mois, il va y avoir un chantier temporaire pour les roulottes de chantier et tout, qui comprend le nivellement du terrain, préparation des accès, installation et fourniture des modules, les bureaux de chantier temporaire, les infrastructures générales – je fais fi des autres détails!

695 Naturellement, cent pour cent (100 %) de ces travaux-là est livrable à partir des joueurs de la MRC de L'Érable.

700 Directement lié à la construction du parc, soit le déboisement. Le déboisement qui comprend quatre-vingts hectares (80 ha) de terrain, et notre capacité régionale est également de cent pour cent (100 %).

705 Les travaux civils, soit la réhabilitation des voies publiques, la construction des chemins forestiers, il y a quatre cent mille mètres cubes (400 000 m³) d'excavation, trente-cinq kilomètres (35 km) de routes existantes à réviser, trente-cinq kilomètres (35 km) de routes forestières à construire, vingt-cinq (25) intersections à adapter. On comprend que c'est pour le transport des pales et des tours.

710 Un pont à modifier ou fourniture et installation d'une structure temporaire au-dessus du pont. Réhabilitation des routes et accès suite à la conclusion des travaux. Drainage, nivellement des terrains, plateforme, nivellement du terrain du poste électrique, préparation du terrain pour les deux (2) bâtiments, on parlait de l'Étoile de L'Érable et de la sous-station.

715 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 21, 1^{er} encadré, 1^{re} ligne, "... quatre-vingts pour cent (80 %) des travaux...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 21, 2^e encadré, 1^{re} ligne, "... les entrepreneurs locaux.")

720 Si on s'étend à la MRC voisine, on a une entreprise sur le territoire de la MRC d'Arthabaska qui confirme son intérêt pour tout le reste des travaux. C'est-à-dire que si on étend

à une MRC voisine, on est en mesure de faire cent pour cent (100 %) de ces travaux de haute tension.

725 Par contre, tant qu'à la MRC de L'Érable, c'est les travaux d'excavation qui représentent le quinze pour cent (15 %).

730 La construction de bâtiments! Le bâtiment de contrôle du poste électrique et le bâtiment représentatif, soit l'Étoile de L'Érable, l'adaptation des projets originaux. C'est-à-dire que c'est basé sur des plans représentatifs de la région, avec les architectes locaux de la MRC de L'Érable.

Fondations, structures de toit, fournitures du mobilier, installations électriques, illumination, chauffage, plomberie, bon, vous comprenez ce qu'il faut pour bâtir un bâtiment.

735 Naturellement, on a la capacité à cent pour cent (100 %) pour être capable de bâtir ces actifs-là.

Maintenance et supervision du chantier et travaux connexes durant la construction et après la construction.

740

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 22, point 3, "... sécurité du site...")

FIN DE LA LECTURE (Page 22, milieu, "... par le promoteur Elecnor.")

745 Ça fait qu'on a été quand même conservateur, puis j'ai pas spéculé, on a vraiment fait des focus groupes avec les joueurs pour s'assurer du livrable éventuel.

Le comité de maximisation des retombées économiques!

750 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 23, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Le CLD travaille...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 24, 2^e tireté, "... de la région.")

755 On s'entend que c'est publié au promoteur et à l'entrepreneur général.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 24, 3^e tireté, "Réunir...")

FIN DE LA LECTURE (Page 24, 6^e tireté, dernière ligne, "... instances concernées.")

760

C'est-à-dire que c'est facile de dire oui, oui, vous allez avoir ça, mais de s'assurer que ça va être livré, ça, c'est une autre chose. Ça fait que le comité va être un peu le chien de garde entre l'entrepreneur général qui est Elecnor et les joueurs locaux, pour s'assurer que les joueurs

765 livrent aussi. C'est facile de dire oui, oui, pas de problème, je veux de l'ouvrage, mais être en mesure de livrer.

Mais en même temps, qu'on puisse avoir ce qui nous revient, je pense, dans le projet.

770 C'est une grosse part de l'acceptation sociale; en tout cas, s'il y a de la difficulté de ce côté-là, je pense que notre part économique est importante, puis on va naturellement focuser là-dessus.

775 Si je peux amener un aparté qui est pas nécessairement dans le mémoire! Dans mon pèlerinage téléphonique, j'ai contacté et discuté avec des gens, entre autres de Cartier Énergie, qui ont eu six (6) projets dans le domaine de la Gaspésie, pour voir comment ça s'est traité là-bas et comment économiquement ils ont réussi à s'en sortir dans les travaux de génie civil entre autres, et pendant la construction du parc, puis on a une chance par rapport à eux, de dealer directement avec l'entrepreneur général.

780 Si on prend les autres projets au Québec, c'est des consortiums financiers qui ont "biddé" – excusez l'anglicisme – mais vous comprenez ce que je veux dire, qui ont "biddé" sur les projets d'Hydro-Québec, et un coup qu'ils ont eu le projet, ils ont parti en soumission avec des entrepreneurs généraux qui ont été capables de livrer cent pour cent (100 %) du projet, à partir de l'excavation jusqu'à l'installation de l'éolienne.

785 Entre autres, plusieurs projets ont été faits par un consortium entre Pomerleau et une autre entité, je crois, américaine, qui s'appelle Borea, et eux ont fait coter des joueurs locaux pour la construction du parc. Ça a créé une compétition locale entre les joueurs.

790 Effectivement, les joueurs locaux en Gaspésie ont réussi à avoir du travail et tout ça, mais ça a fait qu'en partant en soumission, les joueurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont amené leurs boules à Murdochville pour construire le parc, puis ça a créé cette forme de polémique là. Ce qui fait que c'est devenu comme une entreprise privée qui fait coter tout le monde dans n'importe quel projet de construction des grands travaux au Québec.

795 L'avantage qu'on a ici, puis je peux vous confirmer encore hier puis à matin je leur parlais, la grande collaboration d'Elecnor. Là, c'est Dany Caron qui parle, la grande collaboration que j'ai d'eux, puis, je dirais pas que ça va jusque-là, mais c'est un peu: dis-nous ce que tu veux, puis on va te le donner!

800 Puis si on a une chance, c'est de pouvoir éliminer un intermédiaire, c'est-à-dire qu'on deale direct avec l'entrepreneur général. Je peux vous confirmer qu'ils sont conscients de la polémique locale qu'il y a autour de l'acceptation sociale du projet, puis ils savent qu'ils peuvent pas laisser passer les retombées économiques locales qu'on risque d'avoir et qu'on va essayer d'avoir. C'est toujours en lien avec notre capacité de livrer aussi, on s'entend, on est quand même, comme j'ai dit, dans la MRC de L'Érable, on n'est pas à Montréal.

805

Mais tant qu'à cette collaboration-là, elle est assez impressionnante actuellement.

PAR M. RICK LAVERGNE:

810

Alors au niveau de l'action du CLD, en page 24, on a étayé aussi des conditions de réussite pour notre action, et c'est en lien direct avec ce que Dany parlait de l'intégration d'une clause de sous-traitance dans les appels d'offres!

815

Pour nous, puis là, je vais me référer au texte, ce serait important, et on travaille déjà de concert avec le promoteur pour intégrer cette clause-là dans les appels d'offres, pour garantir un minimum de retombées locales dans les appels d'offres.

820

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 24, 3^e avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Le CLD de l'Érable...")

FIN DE LA LECTURE (Page 24, 3^e avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... des retombées locales.")

825

Mais quand Dany dit qu'on a une bonne collaboration, on est en pourparlers pour l'intégration d'une clause de sous-traitance locale.

Et on se permet de faire un appel au gouvernement!

830

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 24, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Pour les projets futurs...")

FIN DE LA LECTURE (Page 24, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... Gaspésie-Matane.")

835

En fait, s'ils veulent développer des projets en dehors de cette zone-là, on pense que le soixante pour cent (60 %) du contenu québécois est pas assez, il faut garantir des pourcentages de retombées dans les territoires d'accueil des projets.

840

Puis ça, je pense que ça devrait être intégré dans les projets ultérieurs. Malheureusement, nous, on n'a pas ça, on a une bonne collaboration de l'entreprise, on marche sur la bonne foi, mais je pense que ça serait des outils de travail supplémentaires qui devraient être considérés par la Commission et être suggérés au gouvernement.

845

Les autres éléments! On veut maintenir le comité de maximisation après la période de construction. Il est possible qu'il y ait des besoins pendant la phase d'exploitation et aussi, on veut maintenir un réseautage entre l'entreprise puis nos entrepreneurs locaux, pour éventuellement développer des opportunités d'affaires.

850 Donc on veut maintenir un lien constant entre l'entreprise puis nos entrepreneurs locaux.

855 Et dès le début de l'année, on veut instaurer – tantôt, on a parlé d'un Salon de la sous-traitance, on a fait ça cet automne avec les entrepreneurs liés à la construction – là, on veut faire un Salon de la sous-traitance pour les fournisseurs de services, les hôteliers, les maisons d'hébergement, les restaurants.

860 On veut favoriser le maillage entre le promoteur et les entreprises locales, tenter d'établir une offre locale à soumettre au promoteur pour être certain qu'on atteigne nos objectifs de retombées qui sont de cinq millions (5 M\$) pour ce secteur-là.

865 Ça fait que ça, ça va être enclenché en début d'année.

870 Ensuite de ça, bien nous, on fait déjà ça avec des promoteurs manufacturiers sur le territoire, on veut jouer un rôle au niveau de la formation, du réseautage et de la communication.

875 On veut réseauter les entrepreneurs sur le territoire pour qu'on travaille à développer des occasions d'affaires. Le réseautage, c'est toujours porteur, si on veut soumissionner pour des contrats.

880 Et on veut aussi développer une espèce de culture éolienne sur le territoire, pour développer un savoir-faire qui va pouvoir être exporté.

885 Donc que ce soit par des conférences, des formations, de la tenue de séances de "coaching" ou des choses comme ça, on a l'intention, on le fait déjà, d'étendre ça au secteur éolien pour avoir une espèce de culture éolienne parmi nos entrepreneurs locaux.

 Voilà. Je céderais la parole à monsieur le président pour la conclusion!

890 **PAR M. GILLES FORTIER:**

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 25, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Le CLD...")

895 **FIN DE LA LECTURE (Page 26, dernier paragraphe, dernière ligne, "... projet de communauté.")**

900 J'aimerais ajouter aussi, juste avant de terminer, au CLD de L'Érable, ce qui est important de savoir, c'est qu'en plus de s'occuper du développement de l'industrie et du commerce, on s'occupe aussi beaucoup du côté agroalimentaire, communautaire, social et tourisme.

905 Quand on voit ici qu'on a pris une résolution qui a été adoptée à l'unanimité, j'aimerais dire qu'avant de l'adopter à l'unanimité, on a discuté, puis on a discuté avec tous les groupes qui sont là, qui représentent, je pense, l'ensemble de la population du territoire.

895 Puis après, je pense qu'on a discuté durant une (1) heure de temps; c'est à la suite de ça qu'on en est venu à la conclusion qu'on devait appuyer le projet des Éoliennes de L'Érable.

900 Donc ça s'est pas fait en criant ciseau, mais à la suite d'une bonne discussion au CLD avec tous les comités stratégiques qui étaient là.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Messieurs, merci pour votre présentation.

905 Bien entendu, la Commission va examiner les données que vous nous avez fournies en ce qui a trait aux retombées économiques locales. Alors je vous remercie pour votre participation.

910 _____

DIANE BOUCHER

PAR LE PRÉSIDENT:

915 Alors nous allons maintenant inviter madame Diane Boucher!

Bonjour madame.

PAR Mme DIANE BOUCHER:

920 Bonjour madame, monsieur.

925 Alors je suis travailleuse autonome et créatrice, native de Saint-Ferdinand, de retour depuis un an. Avec l'apparition de ce projet, j'ai décidé de m'impliquer en faisant signer une pétition dans le village.

C'est là que j'ai pu me rendre compte d'une division exceptionnelle de la population.

930 J'ai ici huit (8) signataires à rajouter à la pétition déposée lundi soir. Voilà!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Quel beau patrimoine...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... vrombissements perpétuels.")

935

Comme diraient sûrement ceux qui sont pour l'implantation des éoliennes, la fin du monde n'est pas encore arrivée.

940 Mais réalisons que ce projet de parc industriel éolien risque de faire perdre à la société un patrimoine agricole habité et unique.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous avons...")

945 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 8^e paragraphe, dernière ligne, "... de notre gouvernement.")**

Et être dans l'obligation de lui demander à genou la tenue d'un référendum, dernier rempart démocratique pour juger d'un projet, lui, totalement antidémocratique.

950 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Pouvez-vous...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, dernière ligne, "... et immémoriale.")

Voilà!

955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, madame Boucher, pour votre témoignage. Au sujet de la pétition, nous, c'est certain que vous l'avez déposée, donc nous, nous en avons copie au bureau.

960 Le BAPE est chatouilleux, notamment pour protéger les renseignements personnels des gens. Je sais pas, sur la pétition, j'imagine, bon, les gens signaient, ils devaient mettre leur adresse, est-ce qu'ils mettaient d'autres coordonnées, est-ce qu'ils mettaient leur numéro de téléphone par exemple?

965 **PAR Mme DIANE BOUCHER:**

Non, non.

970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a certains renseignements que nous, on veut pas diffuser, bien entendu, pour pas que les gens se fassent par exemple, que des gens fassent des appels à des signataires de pétition.

975 Mais soyez assurée, si vous voyez pas, vous dites, ah, il manque des renseignements sur mon mémoire ou dans les annexes de mon mémoire, inquiétez-vous pas, c'est certaines restrictions de gestion qu'on fait.

980 Comme par exemple, on ne met pas les articles scientifiques ou les coupures de journaux en ligne. Sur les photos que les individus, dans les annexes par exemple, vous allez voir, ceux qui observent vont voir que le visage a été caché. Ça, c'est parce qu'on peut pas contacter les gens qui sont sur les photos, mais ces gens-là pourraient se reconnaître.

985 Donc inquiétez-vous pas, nous avons tous les documents originaux que vous avez déposés, donc y compris la pétition. Nous avons ça à notre centre de secrétariat au BAPE.

PAR Mme DIANE BOUCHER:

Merci.

990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors c'était une petite précision.

Je vous remercie.

995

RÉJEAN BEAUDOIN

1000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vais maintenant inviter monsieur Réjean Beaudoin, est-ce qu'il est dans la salle?

1005 C'est parce que dans l'horaire, on avait mis monsieur Beaudoin après la pause, mais étant donné qu'il n'est pas encore quinze heures (15 h), alors j'inviterais immédiatement monsieur Beaudoin. Ça vous va!

Bonjour monsieur.

1010 **PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:**

Bonjour madame, bonjour monsieur.

Je me présente, Réjean Beaudoin!

1015

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Je suis né...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, 3^e ligne, "... par un promoteur éolien.")

1020

Là, ça a changé plusieurs fois de compagnie, en tout cas!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 3^e ligne, "Je me suis...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 7^e paragraphe, 2^e ligne, "... ces contrats?")

1025 On peut mettre trois (3) petits points de suspension au bout du point d'interrogation!

PAR LE PRÉSIDENT:

1030 C'est ça, il faut toujours être prudent, vous comprenez. On l'a laissé là, parce que vous nommez pas personne, mais si vous aviez insinué, ça, c'est un exemple, quand on dit qu'on ne tolère pas de propos diffamatoires, alors si les gens allèguent des choses sans preuve, ça peut être potentiellement diffamatoire.

1035 Dans ce cas-ci, vous n'avez nommé personne, c'est pour ça qu'on l'avait toléré.

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 8^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Donc je me pose...")

1040 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 8^e paragraphe, 3^e ligne, "... une réponse en signe de piastres!")**

Ça serait intéressant pour les Québécois!

1045 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Est-ce que monsieur...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... pourquoi alors?")

Pour profiter des terrains du gouvernement!

1050

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Et pourquoi...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "... a caché!")

1055 Et de l'argent à mettre probablement dans leur poche.

Je peux finir avec une petite remarque? Elle sera pas longue, un quart (¼) de minute!

1060 Ça paraît que nous sommes dans le Temps des Fêtes, on demande des cadeaux au Père Noël, et je vois que plusieurs pensent avoir des cadeaux bourrés d'argent et donner des jobs, mais ça fait longtemps que moi, j'ai arrêté de croire au Père Noël!

Merci beaucoup et je vous souhaite des belles Fêtes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065

Merci pour votre mémoire.

Il est quatorze heures cinquante (14 h 50) passées, nous allons reprendre à quinze heures dix (15 h 10) la présentation des mémoires.

1070

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1075

**REPRISE DE LA SÉANCE
LOUISE LEFEBVRE**

1080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter monsieur Marcel Carrière à s'avancer à la table des intervenants.

1085 Est-ce que monsieur Carrière est ici? Alors il semble que monsieur Carrière n'est pas ici.

Je vais inviter madame Louise Lefebvre.

1090 **PAR M. MICHEL VACHON:**

On comprendra que je ne suis pas Louise Lefebvre, mais que j'agis en son nom!

PAR LE PRÉSIDENT:

1095 Très bien.

PAR M. MICHEL VACHON:

1100 Alors monsieur Germain, madame Bigué! Louise m'a demandé de présenter donc son mémoire dans le cadre du BAPE, projet éolien de la MRC de L'Érable.

Alors je vais textuellement faire état du mémoire présenté par Louise Lefebvre.

LECTURE DU MÉMOIRE

1105

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Vachon pour la lecture du mémoire.

1110

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CENTRE-DU-QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

1115

Nous allons maintenant inviter le Conseil régional de l'environnement Centre-du-Québec, monsieur Gilles Brochu.

Bonjour monsieur Brochu.

1120 **PAR M. GILLES BROCHU:**

Bonjour madame la Commissaire, monsieur le Président. Mon nom est Gilles Brochu, je suis président du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec.

1125 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Cet organisme...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 6^e ligne, "... régionales.")

Je vais donc vous résumer en quelques minutes le mémoire d'une dizaine de pages.

1130

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, point 3, "En quoi le projet...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, point 3, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... développement durable...")

1135

Plusieurs points nécessitent une attention particulière!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, point 3, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... afin qu'ils génèrent...")

1140

FIN DE LA LECTURE (Page 11, dernière ligne, "... Centre-du-Québec.")

Je vous remercie de votre écoute.

1145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vous remercie pour votre présentation.

1150 Sur différents points, entre autres sur le point 1, votre recommandation numéro 1, pour minimiser les surfaces de déboisement, la Commission a sensibilisé bien entendu le promoteur à l'exemple du projet Des Moulins où on aurait développé une technique qui minimise le déboisement.

Donc la Commission est sensible à cette question-là, de minimiser le déboisement.

1155

PAR M. GILLES BROCHU:

Très bien.

1160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour les points, entre autres deux (2) points particuliers aussi sur la question de votre recommandation numéro 5 au sujet de recherches sur les impacts possibles des parcs éoliens sur la santé, et il y avait un autre point plus loin – je l'ai peut-être perdu de vue!

1165

C'est parce que tout à l'heure, nous allons avoir une présentation de la Direction de la santé publique. Alors nous pourrons leur poser la question spécifiquement, à savoir est-ce qu'ils envisagent eux-mêmes de produire des recherches ou s'ils envisagent seulement de faire des veilles sur les différentes recherches qui se font.

1170

Alors on va leur adresser la question.

PAR M. GILLES BROCHU:

1175

Bien, c'est très bien. Effectivement, il s'en fait déjà.

PAR LE PRÉSIDENT:

1180

Alors vous pourrez avoir la réponse qu'ils vont donner.

Les autres points, bien entendu, la Commission va aussi les examiner, mais pour ces deux (2) points-là, il y avait deux (2) points relatifs à la santé, alors on pourra poser la question à la Direction de santé publique.

1185

Alors nous vous remercions pour votre présentation.

PAR M. GILLES BROCHU:

1190

Merci de votre écoute.

ISABELLE POULIN

1195

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter madame Isabelle Poulin.

1200

Une petite parenthèse, c'est ça, l'autre question que nous pourrons poser, donc ce serait les impacts possibles sur la santé et aussi que le gouvernement effectue davantage de recherches sur les impacts sociaux cumulatifs des parcs éoliens sur un territoire plus large.

Donc on pourra échanger avec la Direction de santé publique sur ces deux (2) aspects.

1205 Bonjour madame, à vous la parole.

PAR Mme ISABELLE POULIN:

Bonjour madame, monsieur.

1210

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

1215 Merci, madame Poulin, pour votre témoignage.

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

1220

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter les représentants de la Direction de la santé publique. J'ai ici les noms de madame Ann St-Jacques – vous êtes seule, finalement!

1225

Alors bonjour.

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

1230 Bonjour monsieur le Président, bonjour madame la Commissaire.

Donc je vais présenter le mémoire sur une formule résumée.

1235

Donc avant de commencer la présentation, je vais revenir sur le mandat du Directeur de santé publique qui est d'évaluer les risques à la santé de la population, surveiller les états de santé, informer des risques et, le cas échéant, voir à la protection par des mesures adaptées.

Donc le mémoire, en résumé, on traite des principales préoccupations de santé publique liées à ce projet.

1240

On va aussi faire état des recommandations de la Direction de santé publique.

1245

La base de notre analyse est principalement appuyée par des documents qui ont été déposés par le promoteur, les préoccupations soulevées par la population, par le document de l'INSPQ, "Éoliennes et santé publique, synthèse des connaissances", ainsi que l'analyse récente

de la DSP Direction de santé publique de la Chaudière-Appalaches pour le projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins, ainsi que la documentation scientifique récente.

1250 Par rapport au projet, deux (2) points, pour nous, étaient très importants, donc on va parler en premier lieu des distances séparatrices et, dans un deuxième temps, du climat sonore.

1255 Donc par cet acétate, on voit qu'il y a huit cent treize (813) résidences qui sont situées dans la zone d'étude. Cent cinquante-quatre (154) résidences à moins de mille cinq cents mètres (1500 m) d'une ou plusieurs éoliennes; soixante-six (66) résidences à moins de mille mètres (1000 m); trente-deux (32) résidences à moins de sept cent cinquante mètres (750 m) et une résidence sera située à moins de cinq cents mètres (500 m).

1260 Autre élément important, onze (11) résidences sont situées à moins de mille cent cinquante mètres (1150 m) d'une éolienne mais dans une municipalité limitrophe qui n'a pas été considérée dans la zone d'étude.

1265 Donc par rapport au climat sonore, selon les données du promoteur, le climat sonore nocturne projeté avec le parc éolien en pleine exploitation, il y aurait cent soixante-dix (170) résidences à un niveau de trente (30) dBA et plus.

Il y aurait soixante (60) résidences à trente-cinq (35) dBA et plus et quatre (4) résidences à quarante (40) dBA.

1270 Donc on va parler ici du climat sonore, et je vais faire le constat sur différents points pour aller vers des recommandations.

1275 Au niveau de la nuisance du bruit éolien, il faut se rappeler que le niveau du bruit engendré par les éoliennes n'a pas d'impact direct sur la santé auditive. Par contre, le bruit des éoliennes pourrait perturber entre autres le sommeil, on va parler de nuisance.

1280 Donc je rappelle la définition de la nuisance qui se définit comme un sentiment de gêne, de dérangement, de mécontentement, de déplaisir, d'inconfort, de malaise, d'insatisfaction et d'offense lorsqu'un bruit interfère avec les pensées, les sentiments ou les activités courantes d'une personne.

Les niveaux de bruit utilisés sont ceux de la Note d'instructions 98-01 du ministère du Développement durable qui n'est pas spécifique au bruit des éoliennes.

1285 Certaines études semblent aussi démontrer qu'à des niveaux équivalents, le bruit des éoliennes est plus dérangeant que les sons d'autres sources de bruit, exemple le transport.

Les différences par la nature du bruit, on parle entre autres de modulation d'intensité de bruit lors du passage des pales devant le mât. Et puis aussi l'impact visuel qui peut interférer en termes de nuisance.

1290

Les niveaux d'exposition en dBA ne prédisent que partiellement le dérangement lié à une source de bruit spécifique. Plusieurs autres facteurs, que ce soit sociaux, psychologiques, économiques non liés au bruit, vont aussi influencer le sentiment de nuisance causé par le bruit des éoliennes.

1295

Par exemple, voir une éolienne de sa résidence, vivre dans un milieu rural choisi pour sa tranquillité, avoir un bénéfice économique lié à la présence des éoliennes sont différents facteurs qui peuvent influencer.

1300

La synchronisation de la modulation de plusieurs éoliennes rapprochées fait augmenter le niveau des bruits émis. Des études scientifiques démontrent que la nuisance est incontestable lorsque l'augmentation de l'intensité sonore produite par rapport à la valeur minimale du bruit ambiant dépasse les valeurs suivantes, donc on parle de cinq (5) dBA pour le jour et de trois (3) dBA pour la nuit. C'est la notion de bruit émergent.

1305

La littérature scientifique rapporte de plus en plus des cas de nuisance à des niveaux aussi bas que trente (30) dBA.

1310

Donc les recommandations! Le seul respect des critères de bruit du ministère, du MDDEP, tel que modélisé dans l'étude d'impact, nous apparaît une faible évaluation de la nuisance qui pourrait être perçue par les citoyens riverains des éoliennes.

1315

Le respect des distances séparatrices spécifiées dans le Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de L'Érable, fixées à quatre cents mètres (400 m) d'une résidence, semble être une mesure insuffisante pour éviter la nuisance.

1320

La présence d'une éolienne à moins de cinq cents mètres (500 m) d'une résidence dans le projet actuel nous apparaît inacceptable. Il est aussi très préoccupant que les résidences soient potentiellement exposées à des niveaux de bruit pouvant dépasser quarante (40) dBA.

La Direction de santé publique demande que des mesures d'atténuation allant jusqu'au déplacement des éoliennes en cause soient appliquées pour éviter ces situations.

1325

La DSP recommande que des distances séparatrices de huit cents (800 m) à mille mètres (1000 m) soient considérées lorsque le bruit émergent dépasse trois (3) dBA la nuit et cinq (5) dBA le jour, les éoliennes sont visibles de la résidence ou que le bruit perçu sera supérieur à trente (30) dBA le jour ou lorsqu'il y aura plusieurs éoliennes à proximité de la résidence.

1330 Le déplacement de certaines éoliennes ou le choix de retrait d'une éolienne plutôt qu'une autre devrait prendre en compte les impacts mentionnés en tout premier lieu.

1335 Autre préoccupation de Santé publique! Les sons de basses fréquences, les infrasons, l'impact sur le paysage, les effets stroboscopiques, les champs électromagnétiques et la sécurité publique sont autant de sujets qui doivent être considérés.

Dans ce projet et selon les connaissances actuelles, il n'y aurait pas d'impact sur la santé publique.

1340 Concernant les ombres mouvantes, une modélisation aurait permis de quantifier ces impacts et d'évaluer les mesures d'atténuation nécessaires.

1345 Les recommandations de la Direction de santé publique! Les différents aspects mentionnés devraient être considérés sérieusement par le comité de suivi si des citoyens venaient à rapporter des impacts négatifs ou des nuisances reliées à ce sujet.

La DSP recommande qu'une modélisation pour illustrer le phénomène de projection d'ombres soit réalisée et que les mesures d'atténuation adéquates soient apportées le cas échéant.

1350 Impacts psychosociaux! Les constats! Les impacts psychosociaux sont les conséquences psychologiques et sociales résultant d'un projet ou d'une situation. Ils en sont généralement les effets les plus immédiats, perceptibles et identifiables.

1355 Ils peuvent exercer une influence déterminante sur les communautés, sur la santé et le bien-être, et justifient à eux seuls les interventions et les efforts investis afin d'en prévenir ou réduire l'impact.

Ces impacts peuvent être soit positifs ou négatifs, mais dans les cas de situation conflictuelle, ils sont souvent négatifs.

1360 L'acceptabilité sociale d'un projet joue un rôle important dans l'apparition ou non d'impacts psychosociaux négatifs. Elle peut se définir comme le résultat d'un processus de délibération auquel la communauté a participé activement.

1365 Cette participation permet d'atténuer le sentiment d'impuissance qui peut être ressenti par les individus face à une situation hors de leur contrôle, entraînant un état de détresse.

1370 Selon l'Université du Québec à Rimouski, l'acceptabilité sociale ne repose pas sur un seul concept, mais se compose plutôt de plusieurs dimensions et facteurs interreliés, les facteurs liés à la filière éolienne, exemple attitude initiale envers l'énergie éolienne, cadre institutionnel du développement de cette filière énergétique.

Les facteurs liés au projet spécifique, par exemple localisation des éoliennes, impacts sur le paysage, retombées économiques, exploitants. Autres facteurs liés au processus décisionnel, partie prenante à la planification du projet, transparence.

1375

Les facteurs liés au milieu social, exemple, historique du territoire, controverse.

Recommandations! Recommandations en termes d'équité. La Direction de santé publique constate que la zone d'étude du projet n'a pas été incluse pour les municipalités d'Irlande, Sainte-Hélène-de-Chester et Saint-Julien, une portion de Saint-Pierre-Baptiste qui regroupe pourtant onze (11) résidences situées à des distances de cinq cents (500 m) à mille cinq cents mètres (1500 m) d'une ou plusieurs éoliennes.

1380

Ces municipalités devraient être invitées dès maintenant à participer aux prochaines étapes de développement du projet.

1385

En termes de participation! La Direction de santé publique recommande qu'un nombre de citoyens représentatifs des communautés touchées par le projet soient impliqués dans le comité de suivi du projet et qu'ils puissent prendre part aux décisions, au même titre que les autres membres du comité.

1390

La DSP recommande qu'un mécanisme participatif du suivi des plaintes soit mis en place, que chaque plainte soit considérée sérieusement par le comité, que des mesures d'atténuation soient considérées le cas échéant.

1395

En conclusion! L'aménagement d'un parc éolien pourrait avoir des retombées positives intéressantes pour la communauté, mais pourrait aussi avoir des impacts négatifs sur la santé.

Plusieurs outils pourraient préciser la problématique pour la santé publique. Entre autres, on parle d'une réalisation d'une étude socioacoustique, selon certains critères de normes internationales, une modélisation pour illustrer le phénomène de projection d'ombres de tout projet éolien, la révision d'une stratégie d'échantillonnage et l'interprétation des données adaptées pour le bruit éolien.

1400

Il y a plusieurs principes directeurs qui ont guidé ce mémoire, dont la réduction de la nuisance et quelques autres que je vais vous citer, ont orienté ce mémoire.

1405

Donc pour la réduction de la nuisance, on parlait de priorité de santé publique. Donc traiter la nuisance. Augmentation des distances séparant les éoliennes des résidences et, si nécessaire, atténuation des niveaux de bruit.

1410

Respecter les niveaux d'émergence de bruit maximums par rapport à un niveau ambiant, puis l'intégration des aspects visuels.

1415 Suivi des plaintes, autre principe. Évaluation objective des nuisances, mécanisme participatif des suivis des plaintes et mécanisme qui inclut des représentants des diverses parties concernées, élus, populations, exploitants, avec un pouvoir de décisions approprié mais réel.

1420 Répartition équitable des bénéfices et des inconvénients. Le partage du territoire pose la nécessité d'en harmoniser les différents usages. Cette harmonisation doit se faire sur le respect d'un principe d'équité, répartition des bénéfices et des inconvénients.

1425 Les municipalités affectées devraient être invitées dès maintenant à participer aux prochaines étapes du projet. Les voisins éventuels de propriétaires compensés pour l'usage de leur propriété, qui seront aussi exposés aux nuisances et inconvénients, devraient être considérés dans la répartition des bénéfices.

1430 L'implication de la communauté. Démarches de recherches de solutions pour impliquer la communauté. Nombre représentatif de citoyens de toutes les municipalités concernées devraient être invités à participer activement au comité de suivi du projet déjà en place.

1435 Mise en place de moyens de communication et d'échanges, afin de rejoindre le plus efficacement toutes les collectivités touchées par ce projet et les personnes qui les composent, afin de redonner aux citoyens un sentiment de contrôle sur leur milieu.

1440 Dernier principe directeur, donc primauté à la santé et au bien-être! Il faut envisager qu'il soit possible, malgré les efforts et les adaptations consenties, que le milieu offre une capacité d'exploitation éolienne limitée tant par les facteurs naturels, exemple topographie, vent, que par les facteurs d'utilisation du territoire, milieu habité, usage du territoire.

Certains niveaux d'exploitation, même pour un type d'énergie socialement valorisé, pourraient demeurer incompatibles avec le milieu et donc, certaines éoliennes pourraient devoir être déplacées ou retirées afin que la santé et le bien-être collectif restent la priorité.

1445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame St-Jacques pour votre présentation.

1450 J'aimerais apporter une nuance importante, parce que les directions de santé publique sont, en fait, via le ministère de la Santé et des Services sociaux globalement, et on pourrait dire partie prenante lors des analyses de recevabilité des études d'impact, et aussi lors des analyses environnementales, elles sont consultées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. C'est une nuance importante.

1455 Alors même si vous venez présenter des mémoires, vous jouez également un rôle pour l'examen des projets.

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

1460 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1465 Donc par exemple, votre direction pourrait jouer un rôle dans la suite de la remise du rapport du BAPE, lorsque le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs va analyser le tout.

1470 De quelle façon vous procédez habituellement? C'est-à-dire que là, vous avez fait des recommandations.

 Bien entendu, il est important de mentionner que ces recommandations-là sont susceptibles plus de s'adresser au MDDEP qui, lui, va faire l'analyse fine et complète du projet et suivre l'évolution de certaines des demandes.

1475 Par exemple, lorsque vous faites allusion au bruit, s'il y a des déplacements d'éoliennes, donc c'est pas le BAPE, le Bureau d'audiences publiques qui fait le suivi de ça.

1480 De quelle façon vous procédez devant le ministère à ce moment-là pour faire le suivi des différentes recommandations que vous faites?

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

 Donc, on est appelé à accepter le projet ou non, donc, et porter notre recommandation.

1485 Ici, dans la présentation du mémoire, ça nous permet de vous présenter un peu l'orientation de la Santé publique. C'est sûr qu'il nous reste certains points à analyser, dont la réception des mémoires qui vont être déposés ici.

1490 Par la suite, on aura à orienter vraiment notre position, à savoir, est-ce qu'on accepte ou non le projet? Est-ce que le projet est acceptable sous différentes recommandations?

 Donc c'est l'orientation que devrait prendre l'acceptabilité du projet vis-à-vis la demande du ministère.

1495 Donc on voulait vraiment présenter les différents points, par ce mémoire-là, à la population.

PAR LE PRÉSIDENT:

1500 Très bien, je vous remercie.

Ça me permet d'ouvrir aussi une parenthèse, parce que là, on a lu tellement de mémoires, je sais plus si c'est un mémoire qui a été présenté ou un mémoire qui s'en vient, mais il y a quelqu'un qui parlait dans un des mémoires, mentionnait le ministère des Affaires municipales et des Régions qui a accepté la recevabilité de l'étude d'impact.

1505

Il faut faire attention, ça veut pas dire – que le ministère accepte que l'étude d'impact soit rendue publique, ça veut pas dire qu'il accepte le projet. Il est prématuré de conclure ça.

1510

Il y a un mémoire qui concluait ça. Alors ça aussi, c'est une autre nuance qui est importante à apporter dans le processus d'évaluation environnementale d'un projet qui est en cours et qui se poursuit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, après le mandat du BAPE, entre autres.

1515

Plus particulièrement, j'aurais une (1) ou deux (2) questions à vous poser concernant les différents aspects.

1520

Une question, vous l'avez entendue tout à l'heure, est-ce que le ministère de la Santé initie, lui, des études par exemple en rapport avec la filière éolienne, quand il y a des préoccupations qui sont récurrentes d'un projet à l'autre, par exemple sur des questions de sons ou des impacts psychosociaux?

Est-ce que le ministère mandate ou engage des recherches?

1525

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

Présentement, il y a pas de recherches qui sont en cours ou qui ont été demandées par le ministère de la Santé.

1530

Par contre, il y a toujours la veille dont vous parliez, à savoir est-ce qu'il se passe quelque chose de neuf au niveau des recherches!

1535

La semaine dernière, le 10 décembre, l'IRSST qui est l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail, entre autres, prévoit une recherche au niveau des travailleurs qui vont travailler en milieu de développement éolien. Donc on est au courant de cette nouvelle recherche là.

1540

On est très attentif, au niveau du ministère de la Santé, à ce type de recherche là, peu importe l'orientation; il va y avoir différents points qui vont être apportés dans ce cadre-là de ce projet de recherche là, possiblement beaucoup plus lié aux travailleurs.

Par contre, il y a certains éléments qui pourraient ressortir en termes de sécurité dans des projets comme celui présenté aujourd'hui.

1545 Mais il n'y a pas, à ma connaissance, de projets qui sont dans les visées du ministère de la Santé pour l'instant.

PAR LE PRÉSIDENT:

1550 Très bien, je vous remercie.

Concernant le bruit, à la toute fin de la section sur laquelle vous traitez du bruit, vous dites, bon, je veux juste vérifier si nous comprenons la même chose concernant les mesures de bruit émergent.

1555 Alors vous dites, bon, recommande que les niveaux sonores projetés respectent l'émergence maximale de cinq (5) dBA le jour et de trois (3) dBA la nuit par rapport au climat sonore initial.

1560 Dans votre compréhension, là, qu'est-ce que le climat sonore initial?

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

1565 C'est lorsque le projet est en exploitation, on fait une différence au moment, avant l'exploitation, donc le bruit initial avant l'exploitation, vraiment dans l'environnement, et puis on va faire la différence pendant que les éoliennes sont en exploitation.

Donc il y a une différence de bruit qui va être différent de trois (3 dBA) ou de cinq (5) dBA.

PAR LE PRÉSIDENT:

1570 Et ça, c'est en situation toutes choses étant égales par ailleurs? C'est-à-dire, on a un bruit émis, disons il fait un vent de trente kilomètres-heure (30 km/h), il y a un bruit qui est émis, et on le compare par rapport au bruit ambiant avec un vent de trente kilomètres-heure (30 km/h) sans les éoliennes?

1575

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

Exactement.

1580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, je voulais juste vérifier cette subtilité-là.

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

1585

Oui, c'est bien ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1590 Elle est importante à comprendre. Ce n'est pas par rapport au niveau minimal qui a pu être mesuré d'un bruit ambiant à quatre heures (4 h) du matin généralement, c'est souvent mesuré autour de ça, parce que c'est suffisamment longtemps après la fermeture des bars.

1595 C'est vrai, c'est sérieux. Parce qu'à trois heures (3 h) du matin, il y a une typique de trafic, de trois heures (3 h) à quatre heures (4 h) du matin, donc les études de bruit sont faites de quatre heures (4 h) à cinq heures (5 h) où normalement, on obtient le moment où c'est plus tranquille.

1600 Alors il faut faire la nuance par rapport au climat sonore initial, c'est en comparant la même situation, donc avec vent par exemple, sans éolienne et avec les éoliennes?

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

Exactement.

1605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1610 Pour ce qui est des mesures d'atténuation, si vous dites que c'est pas possible de déplacer une éolienne, il faut considérer des mesures d'atténuation. À quoi vous pensez comme mesures d'atténuation à ce moment-là, si l'éolienne n'est pas déplacée, est à sept cents mètres (700 m) par exemple?

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

1615 On peut parler par exemple de réduction de l'exposition vraiment à la source, donc on parle d'entretien préventif, fermeture temporaire de l'éolienne, tout dépendant des possibilités avec l'éolienne.

1620 Donc si on parle de déplacement, ou vraiment de la réduction au niveau de l'exploitation, sans réduire à certaines périodes critiques de journée, ce serait des possibilités qui pourraient être envisagées par le promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1625 Je vais vérifier pour être sûr de pas échapper aucune question! Je pense que ça faisait le tour de l'ensemble des questions.

Alors ça répond, vous avez bien répondu à nos questions, alors nous vous remercions pour votre présentation.

1630

PAULO ASSELIN

PAR LE PRÉSIDENT:

1635

Alors nous avons une dernière présentation pour cet après-midi. J'invite monsieur Pierre Séguin à s'avancer.

Alors monsieur Séguin, vous venez présenter un mémoire qui a été fait par monsieur Paulo Asselin?

1640

PAR M. PIERRE SÉGUIN:

Bonjour. Exactement.

1645

Alors je voudrais juste introduire, à savoir que monsieur Paulo Asselin était conseiller dans la communauté de Saint-Ferdinand, pendant plusieurs années, alors il va parler lui-même, je vais essayer d'être son porte-parole.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Je m'appelle...")

1650

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... district numéro 2.")

Donc si on se fie, le district numéro 2, c'est le district Vianney entre autres, surtout le secteur Vianney donc qui est principalement touché par la majorité des éoliennes.

1655

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "Je vais tenter...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, dernière ligne, "... en milieu habité!")

PAR LE PRÉSIDENT:

1660

Merci monsieur Séguin pour la lecture du mémoire de monsieur Asselin.

Nous allons mettre fin à la séance de cet après-midi, à moins qu'on m'indique qu'il y a une demande de rectification? Non.

1665

Alors c'est-à-dire que nous pouvons maintenant prendre une pause jusqu'à dix-neuf heures (19 h).

1670

Je vous souhaite un bon souper et je vous invite à venir assister aux travaux de la Commission à dix-neuf heures (19 h).

1675

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 DÉCEMBRE 2009 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

1680

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

1685

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

1690